UEc
UEe
UEd
UAb
UAc
UBc
UM
I AUEe
I AUAc
II AUA
A
NF
NH
NPa
NPe
NPp
NL
NHa
UE
UI
UZ
EBC

UM ⑤
PLAN MASSE EN ANNEXE
Approuvé par le CM du 8/11/1996

UM ⑥
PLAN MASSE EN ANNEXE
Approuvé par le CM du 11/12/1998

UM ⑧
PLAN MASSE EN ANNEXE
Approuvé par le CM du 18/01/2001

UM ⑭
SECTEUR DE LA HAUTE FUTAIE
PLAN MASSE EN ANNEXE
approuvé par le CM du 1/02/2008

UM ⑨
Secteur des Mottais
PLAN DE DETAIL EN ANNEXE
approuvé par le C.M du 4/07/2003

④ UM
LA VILLE JOUAN
SECTEUR DE PLAN MASSE
PM annexé
approuvé le 30/03/1994
modifié le 21/02/1997

UM ⑳
PLAN MASSE EN ANNEXE
Approuvé par le CM du 8/07/2019

R 123.9
(Dernier alinéa)limites de constructibilité

LA VILLE ANNE
LE FOUGERAY

Rond - Point des Anciens Combattants

Légende

- Zonage ou secteur
- Plan de Masse Annexe
- Emplacement réservé
- Numéro d'opération (renvoi à la liste des emplacements réservés) V= Voirie P=Ouvrage public A=Assainissement
- Ilot remarquable (article L123-1-7)
- Secteur à protéger au titre de l'article L123-1-7
- Patrimoine bati balnéaire (article L123-1-7)
- Patrimoine bati balnéaire compris dans un ilot remarquable (article L123-1-7)
- Patrimoine bati urbain remarquable (article L123-1-7)
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Secteur de point de vue (voir annexe documentaire)
- Tracé de voie avec emprise
- Indication de voie de desserte
- Zone de plantations obligatoires
- Plan de détails
- article L.151-41 5° Code de l'Urbanisme

Saint-malo
D.A.U
Direction Architecture & Urbanisme
dossier: 671P57

Direction Architecture Urbanisme & Foncier
Fort du Naye
BP 147 35408
SAINT MALO
TEL 02 99 21 33 00
FAX 02 99 21 33 10

ville de Saint-Malo
département d'Ille et Vilaine

plan local d'urbanisme

4.2-DOCUMENTS GRAPHIQUES

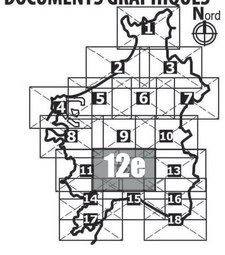

Création de l'UM 20 Secteur des Fougerais

Dossier de mise en compatibilité du P.L.U

ZONAGE

PLANCHE N° 12e
échelle du plan:1/2000